

Comités d'évaluation représentatifs

Pourquoi établir un comité d'évaluation diversifié?

- ☑ C'est tout à fait logique sur le plan opérationnel. Un comité d'évaluation diversifié reflète le répertoire diversifié de candidats ainsi que notre clientèle.
- ☑ Le recours à un comité d'évaluation représentatif est conforme aux valeurs directrices de la fonction publique, c'est-à-dire la justice, l'accessibilité, la transparence et la représentativité.
- ☑ Cela favorise également un milieu de travail inclusif, diversifié et exempt de harcèlement, qui permet **d'attirer, de recruter et de maintenir en poste** des personnes talentueuses et de **maximiser leur potentiel** pour répondre aux besoins opérationnels actuels et futurs.

Quels sont les avantages ?

En établissant un comité d'évaluation représentatif, le gestionnaire responsable de l'embauche bénéficie des perspectives de membres des groupes désignés, qui contribuent à favoriser un processus de sélection impartial.

Éléments à considérer lors de l'établissement de comités d'évaluation

En ce qui a trait à la délégation des pouvoirs dans le cadre de la mise sur pied de comités d'évaluation, les éléments suivants permettront de garantir une évaluation et une prise de décisions impartiales non entravées d'obstacles systémiques. Ces éléments doivent être utilisés de concert avec les [Politiques et lignes directrices en matière de dotation](#) qui ont été élaborées par la Commission de la fonction publique en collaboration avec notre ministère.

- ☑ Même si un comité d'évaluation peut être constitué d'une seule personne, l'ajout de membres permet de tenir un processus d'évaluation plus objectif. Les membres des comités peuvent être du Ministère ou de l'extérieur (p. ex. secteur public, milieu universitaire, etc.).
- ☑ Dans la mesure du possible, la composition des comités d'évaluation doit être diversifiée, tout particulièrement pour mieux refléter le répertoire diversifié de candidats et notre clientèle.
- ☑ S'assurer que les membres des comités d'évaluation possèdent les compétences nécessaires pour effectuer une évaluation complète et juste. Cela comprend la compétence linguistique nécessaire pour pouvoir communiquer, sans avoir recours aux services d'un interprète, dans la langue officielle choisie par le candidat qui sera évalué.